

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Europe et des affaires
étrangères

Arrêté du 3 juin 2025

**relatif aux fonctions exercées par la consul honoraire de France à Colon (Panama) en tant que
déléguée de l'ambassadrice de France à Panama**

NOR : EAEF2515942A

Le ministre de l'Europe et des affaires étrangères,

Vu le décret n° 76-548 du 16 juin 1976 modifié relatif aux consuls généraux, consuls et vice-consuls honoraires et aux agents consulaires, notamment ses articles 12 et 14,

Arrête :

Article 1^{er}

Mme Sylvie MARPEAU, conseule honoraire de France à COLON, est autorisée à effectuer les formalités et à délivrer les documents administratifs suivants :

- 1° délivrance de certificats de vie ;
- 2° certification de conformité à l'original de copies et photocopies de documents ;

Article 2

Le sous-directeur de l'administration des Français est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

Fait le 3 juin 2025.

Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur de l'administration des Français,

S. JAUNET